



Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Culture 2020.- Annulation du subside à l'asbl MET-X : 6.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant l'annulation par l'asbl MET-X du projet "Tsoukina";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside de 6.500,00 EUR inscrit à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020 au profit de l'asbl MET-X et libérer les crédits.

Annexes :